l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Dès 18 ans, faites des trucs interdits aux -18

- Créez votre compte ameli
- Déclarez votre médecin traitant
- Transmettez votre RIB
- Mettez à jour votre carte Vitale

ameli.fr

Dès 18 ans, pour commencer sa vie d'assuré, **4 réflexes simples à adopter :**

En savoir plus

1 CRÉER SON COMPTE AMELI

sur l'appli Compte ameli ou sur ameli.fr

2 METTRE À JOUR SA CARTE VITALE

en pharmacie au moins une fois par an

3 DÉCLARER UN MÉDECIN TRAITANT

à son cabinet avec sa carte Vitale

4 TRANSMETTRE SON RIB

sur son compte ameli

MES TIPS SANTÉ

@mes_tips_sante sur Instagram, c'est ton rendez-vous chaque semaine pour prendre en main ta santé sans prise de tête et enfin tout comprendre à tes démarches santé (carte Vitale, remboursements...) et bénéficier de vrais tips en prévention santé. **Alors abonne-toi !**